

DEPARTEMENT

DEUX-SEVRES

Accusé de réception en préfecture
079-217903202-20250911-2-11-09-2025-DE
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SURIN**

Séance du 11 septembre 2025

Nombre de membres	
En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	12

Date de la convocation
3 septembre 2025

Numéro délibération
2-11/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 septembre à 20 h 30, le conseil municipal de Surin s'est réuni à la mairie de Surin sous la présidence de Monsieur Philippe Jeannot, Maire.

Membres présents : MM. Mozzi-Ravel Jacques, Delplancq Thierry, Mmes Raphel Hélène, Quinard Christine, Fourré Cindy, MM. Chasseau Fabrice, Weill Rémi, Riccucci Sébastien, Mme Kilque Sylvie, Mme Dubois-Massé Annie et M. Vandé Yves

Membres absents : Brun Samuel, Blanchet Bernard (pouvoir à Jeannot Philippe)

Quorum : 8

Secrétaire : Cindy Fourré

Objet de la délibération : **Avis sur le projet éolien à Fenioux**

Le maire présente le projet d'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Fenioux. La commune de Surin est conviée à donner son avis.

Dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional sur le territoire, 2 arguments incitent le conseil à se positionner contre ce projet. En effet, ce parc sera axé sur le tourisme vert, ce projet d'implantation de 4 éoliennes, situé au cœur du territoire Natura 2000, est donc préjudiciable au paysage environnant caractéristique de la Gâtine. De plus la réglementation du futur parc ne permettra pas l'implantation d'éoliennes aussi proche des habitations.

Après échange le conseil municipal, à l'unanimité par vote à main levée donne un avis défavorable au projet éolien à Fenioux.

Pour copie conforme, Surin le 11 septembre 2025,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Et publication

17/09/2025

Président	Secrétaire
P. Jeannot	C. Fourré
	